

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 1^{er} mai 2017, à 19 heures, à la salle du conseil, 821, rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault, Danièle Hénault et Guylaine Blondeau, conseillères ainsi que Claude Blier, Jean-Claude Gagnon et Roger East, conseillers formant quorum sous la présidence de Rosaire Croteau, maire.

Sont également présents : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière, Fanny Pécheux, inspectrice en environnement et permis, Raphaël Tremblay et Geneviève Paradis, responsables des loisirs.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Rosaire Croteau, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) 1^{re} période de questions
- E) Rapport des loisirs
 - Démission du responsable des loisirs
- F) Rapport d'environnement
 - Nomination d'une personne désignée (inspecteur agraire)
- G) Varia
 - Délégation de sorties
 - Règlement fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina
 - Règlement relatif à la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* de la Société d'habitation du Québec
 - Libération de la retenue (travaux de pavage)
 - Aération et fertilisation du terrain de soccer
 - Aménagement des pots de fleurs sur le belvédère
 - Dépôt des états comparatifs
 - Assemblée générale annuelle de Réseau BIBLIO
 - Journée de démonstration forestière et acéricole du Centre-du-Québec
 - Aide financière à la Maison Marie-Pagé
 - Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme
 - Soumissions « abat-poussière (calcium) »
 - Soumissions « MG 20 »
 - Soumissions « MG 20-B »
 - Soumissions « pierre 2 pouces net »
 - Patrouille nautique
 - Autorisation pour Mon dossier pour les entreprises
 - Autorisation à la Maison des Jeunes (activité du 10 juin)
 - Entente avec Condos St-Ferdinand (travaux relatifs aux infrastructures)
 - Accès par le terrain du garage municipal
 - Demande d'appui de 9255-0839 Québec inc. (CPTAQ)
 - Demande d'appui de Frédéric Gariépy (CPTAQ)
- H) Rapport de voirie
- I) 2^e période de questions
- J) Présentation des comptes
- K) Clôture de la séance

2017-05-152

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé et en laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-153 Interverision des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Roger East et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-154 Adoption du procès-verbal

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Danièle Hénault et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 7 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2017-05-155 Rapport des loisirs

Il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter le rapport des loisirs d'avril 2017 tel que présenté par Raphaël Tremblay et Geneviève Paradis, responsables des loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-156 Démission du responsable des loisirs

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu d'accepter la démission de M. Raphaël Tremblay comme responsable des loisirs à compter du 26 mai 2017. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-157 Rapport d'environnement

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter le rapport d'environnement d'avril 2017 tel que présenté par Fanny Pécheux, inspectrice en bâtiment et environnement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-158 Nomination d'une personne désignée (inspecteur agraire)

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Danièle Hénault et résolu :

Que ce conseil désigne Fanny Pécheux pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales, communément appelé « inspecteur agraire »;

Que la rémunération et les frais admissibles de Fanny Pécheux sont les suivants :

- ouverture du dossier : 100 \$
- pour le travail de la personne désignée (vacation sur les lieux, au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapport, ordonnance, etc.) : 30 \$/heure
- déboursés divers (frais pour services professionnels [avocats, agronomes, ingénieurs, etc.], transmission de documents, etc.) : selon les coûts réels
- frais de déplacement : 0.45 \$/km.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-159 Prévisions de sorties

Il est proposé par Roger East, appuyé par Claude Blier et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
S Tardif	MTQ	Princeville	2017-04-12
MF Lemay	patrouille nautique	Trois-Rivières	2017-04-19
S Tardif	MRC	Plessisville	2017-04-20

2017-05-160 Adoption du règlement fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Danièle Hénault et résolu d'adopter le règlement no 2017-171 fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

RÈGLEMENT no 2017-171

Règlement fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand désire établir une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 3 avril 2017;

Attendu que suite à l'installation d'une barrière levante ainsi qu'un horodateur pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina municipale, certaines modifications doivent être apportées;

Attendu que les modifications touchent particulièrement les tarifs;

Attendu que pour ne pas causer d'ambiguïté, le règlement no 2016-152 devient caduc et est remplacé dans son entièreté par celui-ci;

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Danièle Hénault et résolu qu'un règlement soit adopté pour décréter ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Les frais d'accès à la rampe de mise à l'eau pour les résidants et les payeurs de taxes de Saint-Ferdinand sont les suivants :

Gratuit : pour les canots, les planches à voile, les pédalos et toutes embarcations non motorisées.

60 \$ par jour : pour les embarcations motorisées.
taxes incluses
60 \$ par jour : pour chaque moto-marine.
Taxes incluses

OU

35 \$ pour les embarcations motorisées ou 50\$ pour chaque moto-marine (taxes incluses) pour une carte de membre.

Un maximum de 2 embarcations motorisés au nom du même propriétaire (résidents ou payeurs de taxes de Saint-Ferdinand) par carte de membre.

Si la 2^e embarcation motorisée est une moto-marine, la carte de membre est 35\$ (taxes incluses).

Si les 2 embarcations motorisées sont des moto-marines, la carte de membre est 50\$ (taxes incluses).

Article 3

Les frais d'accès à la rampe de mise à l'eau pour les non-résidents et les non-payeurs de taxes de Saint-Ferdinand sont les suivants :

Gratuit : pour les canots, les planches à voile, les pédalos et toutes embarcations non motorisées.

60 \$ par jour : pour les embarcations motorisées.
Taxes incluses
60 \$ par jour : pour chaque moto-marine.
Taxes incluses

250 \$ (taxes incluses) pour une carte de membre pour les non-résidents et les non-payeurs de taxes de Saint-Ferdinand pour les embarcations motorisées. Aucune carte de membre n'est autorisée pour les moto-marines. Disponible qu'au bureau municipal.

Article 4

Les frais d'accès à la rampe de mise à l'eau pour les commerces sont les suivants :

Gratuit : pour les canots, les planches à voile, les pédalos et toutes embarcations non motorisées.

60 \$ par jour : pour les embarcations motorisées.
Taxes incluses
60 \$ par jour : pour chaque moto-marine.
Taxes incluses

OU

100 \$ (taxes incluses) pour une carte de membre (excluant les moto-marines).

Article 5

Les frais de location des quais sont les suivants (taxes incluses) :

525 \$: pour les résidents et les payeurs de taxes de Saint-Ferdinand.

700 \$: pour les non-résidents et les non-payeurs de taxes de Saint-Ferdinand.

Article 6

Les frais d'accès à la rampe de mise à l'eau pour les locataires de quais à la marina sont gratuits.

Article 7

La saison débute environ à la mi-mai et se termine le 15 septembre. Dès que les quais sont installés, les locataires d'emplacement peuvent prendre possession de leur location. La date de l'installation du quai est choisie selon la température, la hauteur du lac, l'expérience des années antérieures. Le locataire doit s'ajuster en conséquence et accepter cette situation.

Article 8

La limite est fixée selon la capacité du stationnement.

Article 9

Il est interdit d'enlever, d'abîmer les écriteaux, horodateur, barrière, poteaux et/ou toute autre installation appartenant à la municipalité.

Article 10

Il est défendu à toute personne d'allumer ou de maintenir allumé un feu aux quais et sur le terrain de la marina.

Article 11

Les contenants de verre sont interdits aux quais et sur le terrain de la marina.

Article 12

Il est interdit de stationner sur les quais et les approches.

Article 13

Il est interdit de se baigner dans les eaux autour des quais en tout temps.

Article 14

Il est interdit de pêcher sur les quais et autour des quais.

Article 15

Il est permis d'amarrer temporairement seulement (maximum une heure) pour toute embarcation.

Article 16

Il est interdit de jeter des déchets sur les quais, le terrain de la marina et dans le lac.

Article 17

La plongée sous-marine devra s'effectuer à une distance minimale de 30 mètres, sauf pour accès aux quais (avec indication).

Article 18

Il est interdit de faire commerce, location sur le terrain de la marina et sur les quais, sauf une activité parrainée par la municipalité.

Article 19

Il est interdit d'organiser, de diriger ou de participer à toutes fêtes, activités bruyantes après 22 heures, sauf une activité parrainée par la municipalité.

Article 20

Tout comportement jugé dangereux, non sécuritaire entraînera l'expulsion de la personne ayant accès sur le terrain et les quais.

Article 21

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende n'excédant pas 1 000 \$.

Article 22

Le présent règlement remplace tout autre règlement qui aurait été fait antérieurement et toute autre disposition réglementaire au même effet.

Article 23

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 3 avril 2017

Adoption : 1^{er} mai 2017

Publication :

2017-05-161

Adoption du règlement relatif à la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* de la Société d'habitation du Québec

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Roger East et résolu d'adopter le règlement no 2017-172 relatif à la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* de la Société d'habitation du Québec tel que lu et transcrit dans le livre des règlements. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

RÈGLEMENT no 2017-172

Règlement relatif à la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* de la Société d'habitation du Québec

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;

Attendu que la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme *AccèsLogis Québec* et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

Attendu que le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 3 octobre 2016;

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Roger East et résolu à l'unanimité qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Article 1

Dans le but de permettre aux coopératives et aux organismes sans but lucratif de bénéficier du programme *AccèsLogis Québec*, le présent règlement instaure un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* de la Société d'habitation du Québec.

Article 2

Ce programme permet à la municipalité d'accorder à toute coopérative ou à tout organisme sans but lucratif une aide financière pour chaque projet admissible au programme *AccèsLogis Québec* de la Société d'habitation du Québec sur son territoire.

Article 3

L'aide financière accordée par la municipalité dans le cadre du présent programme consiste, à la discrétion de la municipalité, en l'une ou l'autre des formes suivantes :

- Un montant fixe à déterminer par le conseil municipal;
- Un don ou une cession de terrain à prix avantageux;
- Un crédit de taxes à déterminer par le conseil municipal, sur une durée maximale de 20 ans.

Pour chaque projet auquel la municipalité désire participer par le biais de son programme complémentaire, la nature exacte de l'aide financière accordée sera confirmée par voie de résolution.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 3 octobre 2016

Adoption : 1^{er} mai 2017

Approbation SHQ :

Publication :

2017-05-162

Libération de la retenue (travaux de pavage)

Considérant que, suite à la visite terrain par Anick Gagnon Gagné, ingénieure, aucune détérioration au niveau des travaux effectués lors du pavage de la rue des Bâtitisseurs et de la rue Industrielle n'a été remarquée;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de libérer la retenue contractuelle de 1 674.12 \$ et de payer ladite somme à Pavage Centre Sud du Québec. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-163

Aération et fertilisation du terrain de soccer

Il est proposé par Roger East, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter la proposition de Brisson Paysagiste pour l'aération et la fertilisation du terrain de soccer au montant de 1 580 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-164

Aménagement des pots de fleurs sur le belvédère

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Claude Blier et résolu de retenir l'offre de Brisson Paysagiste pour l'aménagement des pots de fleurs sur le belvédère au prix de 2 100 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

La secrétaire dépose l'état comparatif des revenus et dépenses réalisés au 31 mars 2017 et ceux réalisés au 31 mars 2016. Elle dépose également l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour 2017, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont elle dispose et ceux qui ont été prévus par le budget 2017 conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

2017-05-165

Assemblée générale annuelle de Réseau BIBLIO

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Roger East et résolu d'autoriser Claude Blier et Danièle Hénault à représenter la municipalité de Saint-Ferdinand lors de l'assemblée générale annuelle de Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie qui se tiendra à Yamachiche, le 2 juin 2017. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-166

Journée de démonstration forestière et acéricole du Centre-du-Québec

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de verser une aide financière de 100 \$ à la MRC de l'Érable pour l'organisation de la *Journée de démonstration forestière et acéricole du Centre-du-Québec* qui aura lieu le 23 septembre 2017 à St-Pierre-Baptiste. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-167

Aide financière à la Maison Marie-Pagé

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu de verser une aide financière de 100 \$ à la Maison de fin de vie Marie-Pagé pour leur campagne de financement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-168

Nomination du membre (élu) du Comité consultatif d'urbanisme

Conformément au règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de nommer M. Roger East, conseiller municipal, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Ferdinand pour un mandat de deux ans à compter du 1^{er} mai 2017. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-169

Nomination des membres (résidents) du Comité consultatif d'urbanisme

Conformément au règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme, il est proposé par Claude Blier, appuyé par Renée Vigneault et résolu de nommer M. Michel Houle et M. Mario Gosselin, résidents de la partie rurale, ainsi que M. Roger Paquet et M. Euclide Tardif, résidents de la partie urbaine, comme membres du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Ferdinand pour un mandat de deux ans à compter du 1^{er} mai 2017. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-170 Soumissions « abat-poussière (calcium) »

Considérant que le conseil municipal a reçu la soumission suivante pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'environ 40 tonnes métriques d'abat-poussière (calcium) pour l'entretien général des chemins pour la saison estivale 2017 :

Sel Warwick inc. : 565 \$ la tonne métrique

Il est proposé par Roger East, appuyé par Danièle Hénault et résolu d'accepter la soumission de Sel Warwick inc. pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'environ 40 tonnes métriques d'abat-poussière (calcium) pour l'entretien général des chemins pour la saison estivale 2017 au prix de 565 \$ la tonne métrique (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-171 Soumissions « MG20 »

Considérant que le conseil municipal a reçu la soumission suivante pour la fourniture de MG20 pour l'entretien général des chemins :

Les Carrières St-Ferdinand : 13.90 \$ la tonne métrique

Il est proposé par Roger East, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter la soumission de Les Carrières St-Ferdinand pour la fourniture d'environ 1 500 tonnes métriques de MG20 pour l'entretien général des chemins au prix de 13.90 \$ la tonne métrique (taxes en sus). Le matériel doit être disponible à partir du 10 mai 2017. Tous les documents de l'appel d'offres font partie intégrante de cette résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-172 Soumissions « MG20-B »

Considérant que le conseil municipal a reçu les soumissions suivantes pour la fourniture de MG20-B pour l'entretien général des chemins :

Les Carrières St-Ferdinand : 9.75 \$ la tonne métrique
Transport Jean-Guy Breton inc. : 8.90 \$ la tonne métrique

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter la soumission de Transport Jean-Guy Breton inc. pour la fourniture d'environ 8 500 tonnes métriques de MG20-B pour l'entretien général des chemins au prix de 8.90 \$ la tonne métrique (taxes en sus). Le matériel doit être disponible à partir du 10 mai 2017. Tous les documents de l'appel d'offres font partie intégrante de cette résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-173 Soumissions « pierre 2 pouces net »

Considérant que le conseil municipal a reçu la soumission suivante pour la fourniture d'environ 600 tonnes métriques de pierre 2 pouces net pour l'entretien général des chemins :

Les Carrières St-Ferdinand : 13.25 \$ la tonne métrique

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Roger East et résolu de retenir la soumission de Les Carrières St-Ferdinand pour la fourniture d'environ 600 tonnes métriques de pierre 2 pouces net pour l'entretien général des chemins au taux de 13.25 \$ la tonne métrique (taxes en

sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-174 Engagement des patrouilleurs nautiques

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Danièle Hénault et résolu d'engager Étienne Groleau et Chad Brien-Cloutier comme patrouilleurs nautiques à compter du 21 juin 2017 jusqu'au 4 septembre 2017 inclusivement selon les conditions établies au formulaire RGI-7.1.1. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-175 Patrouille nautique

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand désire une patrouille nautique sur le lac William;

Attendu que le territoire à desservir est le lac William faisant entièrement partie de la municipalité de Saint-Ferdinand;

Attendu que le but est exclusivement dans l'intérêt public et dans le cadre des attributions qui lui sont confiées sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand, maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois du Québec;

Attendu que pour ce faire, le patrouilleur assure, notamment, l'application du Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, le Règlement sur les petits bâtiments et le Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance; toutefois, il lui est interdit de porter et d'utiliser toute arme prohibée dont notamment une arme à feu et l'Oleoresine Capsicum (poivre de cayenne);

Attendu que dans l'application des règlements mentionnés au paragraphe précédent, les personnes engagées comme inspecteurs municipaux, division patrouille nautique, n'auront pas à utiliser un équipement spécialisé, tels les appareils d'alcootest, le cinémomètre, etc.;

Attendu que les tâches reliées à cet emploi sont principalement de faire de la sensibilisation auprès des utilisateurs du lac William, de vérifier l'équipement de sécurité nécessaire à bord de l'embarcation selon le Règlement sur les petits bâtiments, de faire respecter et d'informer les utilisateurs du règlement en vigueur sur le lac William, soit une vitesse de « 10 km/h sur une bande de 100 mètres de large à partir du bord du lac » ainsi que la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance;

Attendu que les personnes engagées comme inspecteurs municipaux seront en fonction du 21 juin 2017 au 4 septembre 2017 et que les personnes nommées pour faire appliquer la Loi sur la marine marchande du Canada et les règlements tels que ci-haut mentionnés sont :

Étienne Groleau
2186 rang 8
Adstock (Québec)
G0N 1S0

Chad Brien-Cloutier
289 rue St-Jacques Ouest
Princeville (Québec)
G6L 5C7

En conséquence, il est proposé par Claude Blier, appuyé par Roger East et résolu que, par la présente résolution, la municipalité de Saint-Ferdinand nomme les personnes ci-haut mentionnées comme inspecteurs municipaux, division patrouille nautique, pour appliquer la Loi sur la marine marchande du Canada et tout autre règlement tel que mentionné dans les attendus ci-haut. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-176

Autorisation pour *Mon dossier pour les entreprises*

Municipalité de Saint-Ferdinand, NEQ : 8831853625

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que Lacroix Michèle, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe (689) soit autorisée à :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise à *clicSÉQR - Entreprises* et à *Mon dossier pour les entreprises*;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier pour les entreprises*, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

La municipalité de Saint-Ferdinand accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaire à l'inscription à *Mon dossier pour les entreprises* ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-177

Autorisation à la Maison des Jeunes (activité du 10 juin)

Il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Roger East et résolu d'autoriser la Maison des Jeunes La Traversée 12-18 ans inc. de s'installer sur la rue Principale en face du numéro civique 201, en face de la marina et en face du numéro civique 1134 le samedi 10 juin 2017 (en cas de pluie, le samedi 17 juin) de 9 heures à 13 heures pour l'activité « Squeegy d'un jour » en autant que la Maison des Jeunes informe la Sûreté du Québec de cette activité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-178

Entente avec Condos St-Ferdinand - travaux relatifs aux infrastructures

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Roger East et résolu d'autoriser le maire Rosaire Croteau et la

directrice générale/secrétaire-trésorière Sylvie Tardif à signer l'entente avec les représentants de la compagnie 9334-2939 Québec inc., 465 rue Principale (lot no 1472 du rang 7, canton d'Halifax) portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et équipements municipaux et au partage des coûts du projet de raccordement aux services municipaux. Les travaux reliés aux services d'aqueduc et incendie se feront en régie interne pour un montant approximatif de 14 000 \$ et ce, dès que l'entente sera signée par les deux parties. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-179

Accès par le terrain du garage municipal

Considérant que la municipalité doit assurer la sécurité des lieux publics municipaux;

Considérant que de la terre provenant du terrain de M. Stéphane Marcoux (lot no 337-34-P, canton d'Halifax) glisse vers le terrain de balle municipal;

Considérant que cette terre provient du remplissage dudit terrain de M. Stéphane Marcoux;

Considérant que M. Stéphane Marcoux circule sur le terrain du garage municipal pour accéder audit terrain;

En conséquence, il est proposé par Claude Blier, appuyé par Roger East et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand ne tolère plus le passage de camion sur le terrain du garage municipal et interdit à M. Stéphane Marcoux d'accepter de la terre et autres matériaux pour le remplissage de son terrain (lot no 337-34-P, canton d'Halifax) à compter du 1^{er} mai 2017 pour des raisons de sécurité publique. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-180

Demande d'appui de 9255-0839 Québec inc. (CPTAQ)

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que la demande présentée concerne le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la gravière pour l'extraction de matières brutes, tamisées et concassées située sur le lot no 665-P du rang 9 du canton d'Halifax;

Attendu que l'exploitation de la gravière avait été autorisée par la décision no 404485;

Attendu que cette exploitation n'affectera pas davantage l'homogénéité du milieu;

Attendu que le site visé représente le site de moindre impact, l'exploitation de la ressource ne pouvant se faire qu'à l'endroit où se trouve cette ressource;

Attendu que la demande vise une superficie de 1,8 hectare et que le reste de la terre conserve une vocation agricole;

Attendu que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Attendu qu'une autorisation à la présente demande n'apporterait aucune contrainte nouvelle pour les activités agricoles et n'affecterait d'aucune façon le potentiel agricole des lots voisins;

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Roger East et résolu d'appuyer auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande

de 9255-0839 Québec inc.; représenté par M. Marc Simoneau, pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la gravière située sur le lot no 665-P, du rang 9 du canton d'Halifax d'une superficie de 1,8 hectare. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-181

Demande d'appui de Frédéric Gariépy (CPTAQ)

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Attendu que le demandeur veut aliéner en faveur de M. Michel Vigneault le lot no 526-7-P du rang 7 du canton d'Halifax d'une superficie de 3,8 hectares;

Attendu qu'une autorisation à la présente demande n'apporterait aucune contrainte nouvelle pour les activités agricoles et les possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles;

Attendu que cette autorisation n'affecterait d'aucune façon le potentiel agricole des lots visés et des lots voisins;

Attendu que le demandeur évoque dans le futur une éventuelle utilisation autre que l'agriculture, soit un usage industriel du terrain et qu'une demande d'exclusion de la zone agricole serait alors nécessaire;

Attendu que la présente demande d'aliénation ne contrevient pas à la réglementation municipale en vigueur car elle ne modifie pas la vocation agricole de la zone;

En conséquence, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Roger East et résolu d'appuyer auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec la demande de M. Frédéric Gariépy pour l'aliénation en faveur de M. Michel Vigneault du lot no 526-7-P du rang 7 du canton d'Halifax d'une superficie de 3,8 hectares. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-182

Rapport de voirie

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Roger East et résolu d'accepter le rapport de voirie d'avril 2017 tel que présenté par Sylvie Tardif en l'absence du contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 5 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2017-05-183

Présentation des comptes

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Danièle Hénault et résolu de payer les comptes du mois d'avril 2017 tels que présentés pour un montant de 269 575.16 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-05-184

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Roger East, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 20h20. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière